



## Communiqué de presse de l'assemblée générale du 19 mars 2009

Association Générale des Cadres (AGC/CGFP):

### Constat d'échec : les rédacteurs se rebiffent !

Récemment l'AGC avait convié ses membres à l'assemblée générale ordinaire à Luxembourg-Dommeldange. Le président Fernand Muller a constaté un certain désintérêt pour la cause syndicale de la carrière du rédacteur de la part des députés, dont seulement deux des soixante invités ont assisté à l'assemblée générale. Le président a d'abord tenu un plaidoyer pour le rôle de l'Etat et l'importance du statut de l'emploi public, surtout en ces temps de crise économique et financière. Ensuite il a esquissé les revendications de carrière et les événements marquants de l'activité syndicale mouvementée de l'exercice écoulé. Finalement il a renouvelé la confiance et la solidarité de l'AGC à l'égard de la Confédération générale de la fonction publique.

Le trésorier Claude Stephany a présenté le rapport de la situation financière de l'AGC. Ce sont surtout les communiqués de presse qui ont pesé sur les dépenses de l'association, car dans la presse écrite proche des partis au pouvoir les communiqués de l'AGC sont ou bien non publiés ou bien payants. Les réviseurs ont certifié une bonne gestion financière au trésorier et l'assemblée lui a donné décharge. Vu la situation financière équilibrée, le montant de la cotisation reste inchangé pour l'année 2009.

Le secrétaire général Thierry Ries a passé en revue l'activité syndicale de l'année écoulée en insistant particulièrement sur la procédure du litige entamée en février 2008.

Ce n'est pas sans amertume qu'il a constaté qu'à aucun moment le gouvernement n'a reconnu une quelconque nécessité d'un relèvement du niveau d'études requis pour l'accès à la carrière du rédacteur. Il a regretté que le gouvernement n'ait cessé de renier l'existence même d'un litige l'opposant à l'AGC en matière de formation.

Il a souligné une fois de plus que le gouvernement a préféré faire la surenchère sous forme de la revalorisation d'une seule carrière moyenne au mépris de toutes les autres.

Cet acte regrettable a amené l'AGC à suivre les recommandations du médiateur visant « *de mettre formellement un terme au litige sectoriel qui fait l'objet de la médiation* » et de se prononcer en faveur d'une réorientation fondamentale de ses revendications, compte tenu de la nouvelle donne instaurée par le gouvernement.

Enfin le secrétaire général a présenté les revendications salariales contenues dans le nouveau mémoire adressé en

décembre 2008 à Monsieur le ministre de la Fonction publique. Ledit mémoire comprend tant les revendications en matière de formation des futurs rédacteurs que celles concernant la rémunération de tous les fonctionnaires de la carrière du rédacteur.

Pour conclure, le secrétaire général a adressé d'ores et déjà un message clair et sans équivoque au futur ministre de la Fonction publique :

**Au bout de trente ans de revendications, l'AGC mettra en oeuvre tous les moyens dont elle dispose, afin d'obtenir gain de cause et d'éviter que la carrière du rédacteur ne sombre dans l'insignifiance.**

Le rapport d'activité a trouvé l'assentiment unanime de l'assemblée générale. Il peut être consulté, comme d'ailleurs l'allocation du président, sur [www.agc.lu](http://www.agc.lu).

Le nouveau bureau exécutif se compose du président Fernand Muller, des vice-présidents Romain Kremer et Blanche Wilmes, du secrétaire général Thierry Ries, du trésorier Claude Stephany, du secrétaire adjoint Marc Reinert et du trésorier adjoint Gaston Bintener.